

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 25 juillet à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier
ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juillet 2013.

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, BINARD Jean-Claude, DUPERRAY Marc, DODIN
Cécile, CHERBONNIER Jeannick, CHEVRÉ Michel, FERCHAU Nathalie, GOUIN Frédéric,
FOURRIER Christophe.

Absent excusé : STEPHAN Elien, ZORITA Martine.

Secrétaire : FERCHAU Nathalie.

Elus en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Affiché le : 27/07/2013.

1° - PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE

Le conseil municipal prend connaissance de la situation financière 2012 de la commune,
comparée à la situation financière des communes dans la même strate au niveau
départemental, régional et national. Ce document est établi par la Trésorerie.

2° - AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 18 juillet 2013 déclarant les 33 offres
des entreprises recevables;

Suite au rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre Patrick Brunel remis ce
jour, le conseil municipal décide :

- de déclarer le lot N°4 « menuiseries extérieures » : infructueux (une seule offre et
montant largement supérieur à l'estimation).
- D'examiner les offres des autres lots en détail, avant de prendre une décision.

3° - MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE ET SPS

Le conseil municipal retient la proposition de QUALICONSULT d'Angers d'un montant de
1 040 €HT, soit 1243,84 €TTC pour le contrôle technique de l'agrandissement de la Mairie.

4° - EGLISE : RESTAURATION INTERIEURE - INAUGURATION

Le conseil municipal est informé que le re-jointement des pierres de l'intérieur de l'église, y
compris les honoraires du maître d'œuvre Narbonne de 8% des travaux, bénéficie d'une
subvention de 40 % de la DRAC. Le conseil municipal prend acte de ces informations.

L'inauguration des travaux de l'église est fixée au vendredi 13 septembre 2013 à 18 heures à
l'église.

5° - TARIF CONCESSION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le tarif de 100 € la concession trentenaire inférieure ou égale à 2 M².

6° - CONVENTION DE REPERE DES CRUES

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage « pose de repère de crue sur la commune d'Artannes sur Thouet est modifiée par avenant N°1 « modification du plan de financement de la convention du 18 avril 2011 pour solde de tout compte ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le solde restant à la charge de la commune est de 69,45 € au lieu de 54,53 € prévu, en raison d'une subvention perçue inférieure à la subvention prévisionnelle et du coût des panneaux supérieur.

Le conseil municipal accepte cet avenant à 8 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses :

- Droit de préemption : le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption pour les parcelles ZE 163 et ZE 165 rue des Ladres.
- Fête du 26 juillet : Animations par le magicien SIRBEL et le groupe de « Bruno Druard ».
- Repas des anciens : Menu à demander auprès de l'auberge de la caverne sculptée.